



2A rue Ernest Régnier
33390 BLAYE
N° SIRET : 48906384200053

Tel: **05 57 42 12 94**
Mail: blavia@orange.fr

Auto-école BLAVIA

Domaine de Jade, Route de Blaye
33820 ETAULIERS
N° SIRET : 48906384200012

Site web: www.autoecole-blavia.com
Facebook: www.facebook.com/BlaviaAutoEcole

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'auto-école est un établissement de la conduite et de la sécurité routière. Elle est par conséquent à vocation pédagogique et éducative par le biais de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière. Chacun doit témoigner une attitude tolérante et RESPECTUEUSE de la personnalité d'autrui et de ses convictions. Le respect de l'autre et de tous les personnels, la politesse (règles élémentaires de savoir vivre, de bien séance), le respect de l'environnement et du matériel sont des obligations pour TOUS (autant pour les élèves que pour leurs représentants).

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'école de conduite Blavia.

Il est applicable à l'ensemble des élèves.

Article 1

L'école de conduite **Blavia** applique les règles d'enseignement de la conduite selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 1er Juillet 2014.

Article 2

Tous les élèves inscrits chez **BLAVIA** se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'école de conduite sans restriction, à savoir :

- respect envers le personnel de l'école de conduite
- respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des boîtiers, ne pas écrire sur les murs, chaises, tables, etc.)
- respect des locaux (propreté, dégradation, ...)
- les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement corrects et adaptés à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussures ne tenant pas le pied ou à haut talons ...)
- les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'école de conduite, ni dans les véhicules écoles, ni de consommé ou d'avoir consommé toute boisson ou produite pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments ...)
- Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.
- Il est interdit d'utiliser le matériel audiovisuel et informatique sans y avoir été invité

- respecter les autres élèves sans discrimination aucune
- respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement des leçons en cours
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours

Article 3

Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le premier versement n'a pas accès à la salle de code.

Article 4

Aucun accompagnant n'est autorisé dans les salles de cours à l'exception des RDV pédagogiques.

Article 5

Lors des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin de la correction, même si celle-ci, quand elles sont effectuées par l'enseignant débordent un peu des horaires.

L'important étant d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilités de réussir, à terme, son examen théorique général.

Article 6

La formation au code étant accessible durant toutes les heures d'ouverture de l'école de conduite, il est précisé, eu égard au nombre de places limitées et défini par arrêté préfectoral, que l'école de conduite se réserve le droit de refuser l'accès à la salle de code si l'effectif est atteint.

En tout état de cause, en cas de forte affluence et pour permettre un accès de tous aux salles de cours, le nombre d'heures de formation au code est limité à deux heures par demi-journée et par élève.

Une fois l'enseignement théorique général obtenu, l'élève peut accéder aux leçons de conduite.

Agrément préfectoral : E 14 033 0011 0 et E 14 033 0001 0

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : Mars 2014 à BORDEAUX

Code NAF : 8553Z Numéro Formation Continue : 75 33 10550 33

Article 7

Toute leçon non décommandée 48 heures ouvrables à l'avance sera due.

Toute prestation non prise sera reportée et facturée au tarif en vigueur, sauf cas de force majeure ou maladie, et sur présentation d'un justificatif recevable.

Lorsque l'auto école **Blavia** n'est pas en mesure d'assurer une leçon et si elle n'a pu informer l'élève 48 heures ouvrables à l'avance, elle sera tenue sauf en cas de force majeure, à lui fournir un report du cours au choix de l'élève dans les disponibilités du planning.

Les heures ouvrables mentionnées audit article s'entendent des heures courant sur des jours d'ouverture du bureau de l'école de conduite.

Article 8

Les téléphones portables et matériels audio doivent être éteints en leçons de conduite et pendant les séances de code.

Article 9

Tout enregistrement audio et/ou vidéo des leçons et examens par un élève ou candidat est interdit.

Article 10

Il est demandé aux élèves de lire les informations mises à leur disposition sur la porte des agences, des salles de cours, des tableaux d'affichage (annulation des séances, fermeture du bureau, etc.)

Article 11

Les livrets d'apprentissage AAC est sous la responsabilité de l'élève. Il devra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est OBLIGATOIRE (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite et l'examen de conduite ! En cas de non-présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences seront imputables à l'élève ou à son représentant légal.

Article 12

En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci :

- 5 à 10 min sont requises pour l'installation de l'élève au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail
- 45 à 50 min de conduite effectives ET de cours
- 5 à 10 min pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau ou en véhicule.

Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

Article 13

L'accès aux examens est conditionné par le nombre de places attribuées par la préfecture à l'auto école BLAVIA

Article 14

Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen théorique ou pratique, il faut :

- que le programme de formation soit terminé
- avoir l'avis favorable des enseignants chargés de la formation
- que le compte apprenant (fiche compte) soit soldé 15 jours ouvrables avant la date d'examen.

Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré l'avis défavorable du corps enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra accompagné à l'épreuve en question après signature d'une décharge.

En cas d'échec, le contrat étant clos, l'école de conduite se réserve le droit de ne pas reprendre l'élève.

Article 15

L'auto-école **Blavia** a vis à vis de l'élève, une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

Article 16

Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité appréciée par les membres de la direction faire l'objet de sanctions :

- avertissement oral
- avertissement écrit
- suspension temporaire
- exclusion définitive de l'auto-école

Les sanctions de suspension temporaire ou d'exclusion feront l'objet d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'élève ou le cas échéant à son représentant légal.

En cas d'atteinte à la santé ou à la sécurité de son personnel ou à celle des autres élèves, l'auto-école **BLAVIA** pourra avant toute notification écrite de la sanction, interdire l'accès à ses locaux à l'auteur des faits précités.

Article 17

Médiateur :

<https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>

Ou

<http://www.blave.fr/infos-pratiques/permanences/>

Article 18

Mesures Sanitaires liées au COVID-19

Crise du Coronavirus, le COVID-19 Mesure exceptionnelle

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement et dans les véhicules. Du gel hydroalcoolique est à disposition à l'entrée des accueils.

Pour le code :

Les horaires de bureaux et de la salle de code peuvent être modifiés à tout moment.

Nombre de personnes maximum dans les salles : 6 personnes à

BLAYE, 8 personnes à Etauliers

- L'élève doit arriver à l'heure pour leur rendez-vous de cours théorique
- L'élève doit arriver avec son propre matériel : masque, gel hydroalcoolique, visières, gants (seul le masque est obligatoire dans l'enceinte de l'auto-école)
- L'élève doit arriver avec leur matériel pédagogique (boîtier, GSM) ; aucun prêt ne sera fait.
- Dès leur arrivée, l'élève se dirige dans les toilettes pour se désinfecter les mains avec de l'eau et du savon mis à sa disposition (lavage minimum 30 secondes). L'élève suivra la procédure affichée à côté du miroir.
- L'élève choisira l'emplacement où il veut s'asseoir, sans déplacer la chaise, en plaçant ses effets personnels sous la chaise pour le respect des gestes barrières
- A la fin de la leçon théorique, l'élève attendra qu'on l'invite à se lever pour sortir de la salle. La sortie se fera une personne par une personne.
- L'élève travaillant sur boîtier placera son boîtier sans contact délicatement au-dessus de la borne (à quelques millimètres) ;
- L'élève travaillant sur GSM, synchronisera l'application
- L'élève souhaitant faire une nouvelle séance, attendre dehors à l'air libre, le temps d'aérer la salle et de la désinfecter.
- L'utilisation de la climatisation est interdite durant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire française.

Pour la pratique :

Les leçons de conduite sont toujours planifiées à l'avance et payées à l'avance.

- L'élève doit arriver à l'heure pour son rendez-vous de cours pratique.
- L'élève doit arriver avec son propre matériel : masque, gel hydroalcoolique, visières, gants (seul le masque est obligatoire dans l'enceinte de l'auto-école et dans le véhicule).
- L'élève doit arriver avec une serviette de plage ou de bain afin de s'isoler avec le siège.
- L'élève doit arriver avec leur livret et leur stylo.
- Dès leur arrivée, l'élève se dirige dans les toilettes pour se désinfecter les mains avec de l'eau et du savon mis à sa disposition (lavage minimum 30 secondes). L'élève suivra la procédure affichée à côté du miroir.
- L'élève placera ses effets personnels dans le coffre après l'avoir ouvert avec une lingette (pas de contact direct avec la carrosserie)
- Ouvrir la porte du véhicule avec une lingette. (Pas de contact direct avec la carrosserie)

- Respecter les gestes barrières
- Port du masque obligatoire
- L'élève s'installera sa serviette de plage sur le siège conducteur.
- L'élève ne touchera rien tant que l'enseignant n'aura pas désinfecté les accessoires, commodos, volant, tableau de bords, les tiges de l'appui tête, devant vous. Bien sûr, vous pouvez l'aider
- Interdiction de se servir de la climatisation.
- Aérer le véhicule en permanence grâce aux vitres arrière entre-ouvertes en permanence et aider l'aération avec les vitres avant si nécessaire.
- A la fin de sa leçon, l'élève sortira du véhicule avec une lingette pour pouvoir refermer le véhicule sans contact direct.
- L'enseignant désinfectera le véhicule devant l'élève pendant le temps de la leçon. La direction de Blavia n'a pas souhaité augmenter ses tarifs comme le permet la réglementation mise en place pendant le confinement. Seul du temps sera pris sur la leçon de conduite pour désinfecter afin de ne pas perturber le timing des cours.
- L'élève ira se désinfecter les mains après sa leçon avec de l'eau et du savon selon la procédure affichée à côté du miroir.

Pour les personnes désirant des renseignements ou des démarches administratives :

- Toute personne entrant dans l'auto-école doit être porteuse de son propre masque
- Du gel hydroalcoolique est à disposition à l'entrée avec la procédure à suivre
- 1 seule personne est admise dans le bureau d'accueil
- Préférez nous envoyer tous vos documents sous format PDF par mail à autoecoleblavia@gmail.com

Tout contrat de formation valide au lundi 16 mars (début du confinement) voit sa durée augmentée 2 mois, sans aucune démarche et formalité.

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/falc_coronavirus_pour_comprendre.pdf
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=SEC-3-GOO-{{adgroup}}-f425080454110-search-coronavirus%20maladie>

Toute personne souhaitant entrer dans l'enceinte de l'auto-école :

- Assurez-vous de ne pas avoir de symptôme. En cas, de doute, allez consulter votre médecin généraliste ou rendez vous au centre Covid le plus proche de chez vous.
- Pour les élèves, ramenez un certificat médical daté du jour pour justifier votre absence.
- En cas de test positif, veuillez nous prévenir au plus vite afin que nous puissions mettre en place un nettoyage et désinfection en plus performant des locaux et des véhicules.

Agrément préfectoral : E 14 033 0011 0 et E 14 033 0001 0

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : Mars 2014 à BORDEAUX

Code NAF : 8553Z Numéro Formation Continue : 75 33 10550 33

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Je déclare avoir pris
connaissance du présent
règlement intérieur et en
accepte les conditions

Je reconnais avoir reçu un
exemplaire de mon contrat
de formation et en accepte
les conditions générales de
vente

Je reconnais avoir pris
connaissance du programme
de formation

Pour les 2 roues : J'ai pris
connaissance de
l'équipement minimum
obligatoire en leçons et en
examen et en accepte les
conséquences.